



## Conditions générales pour les équipes de ligue

### Généralités

Le déroulement de la ligue est fixé dans la réglementation „ITSF rules FRENCH“ édition 15-01-2007 (voir aussi [www.table-soccer.org/rules](http://www.table-soccer.org/rules)).

Une ligue de printemps et une d'automne sont jouées par année civile. A partir de l'automne 2015 les tables suivantes seront autorisées: Garlando, Ullrich P4P, Tecball, Roberto Sport, l'équipe qui reçoit décide sur quelle table joué. Lors des matches de ligue, c'est l'équipe qui reçoit qui paye les parties joués.

### Licences des joueurs

Chaque joueur souhaitant faire partie d'une équipe de ligue doit être en possession d'une licence de l'Association Valaisanne de Football de Table (AVFT).

Le montant annuel de la licence est de CHF 40.- plus CHF 10.- (1 jeu de boules par saison et par table). Elle doit être payée par le joueur lui-même. La licence doit être payée, même si le joueur n'est jamais parvenue à joué. Les frais de licences seront versés, par le capitaine au comité, lors de l'assemblée des capitaines par transmission de dossiers.

Le renouvellement d'une licence ainsi qu'une nouvelle licence, coûte également CHF 40.- + CHF 10.-. Celle-ci sera réglée en espèces au comité.

Ce montant est également valable pour une licence demandée durant le championnat.

### Déplacement d'un match de ligue

Un déplacement doit être annoncé par le capitaine de l'équipe qui reçoit, au moins 24 heures avant le match au responsable des matches. Le match doit être joué dans les deux semaines qui précèdent ou suivent et doit être impérativement annoncé au responsable des matches. **Les matchs des deux derniers tours peuvent uniquement être avancés.** Le non-respect de ces conditions entraînera automatiquement au forfait.

### Forfait

Les équipes annonçant un forfait ou ayant reçu une amende de forfait (non-respect des conditions) pour un match doivent verser le montant de CHF 100.- à l'AVFT. Si une équipe refuse le paiement de ce montant, le comité de l'AVFT décidera des sanctions à prendre.

### Arbitre

Un arbitre peut être mobilisé pour un match. La demande doit être effectuée une semaine avant le match auprès du responsable des matches. L'équipe qui souhaite qu'un arbitre dirige le jeu, s'acquitte en espèces du montant de CHF 40.- avant le début du jeu. La contribution est versée tout de suite à l'AVFT. Si le montant de CHF 40.- n'est pas versé, l'équipe sera sanctionnée en perdant par forfait.

### Frais d'inscription par saison

Les frais d'inscription sont payés de manière solidaire par le patron et l'organisateur.

Les frais d'inscription par saison sont les suivants :

1 équipe	CHF	100.-
2 équipes	CHF	150.-
Chaque équipe supplémentaire	CHF	50.-

### Conditions de paiement

La facture des frais d'inscription est transmise au début du championnat de ligue au Local/ à l'organisateur.

Si la facture n'est pas réglée dans les délais, un avertissement est prononcé est les frais s'élèvent à CHF 30.-par équipe. En cas de non paiement, l'équipe n'a pas le droit de jouer.

### Catégories de jeu et Inscriptions

Il existe trois catégories de jeu : **A – B – C** Si un joueur ne joue pas dans sa catégorie durant une année, il retombera automatiquement dans la catégorie inférieure l'année suivante.

Le Team vainqueur doit monter dans la catégorie supérieure. Si celle-ci ne le fait pas, le droit au prix et à la coupe est caduc.

**Les nouvelles équipes s'annoncent dans la catégorie dans laquelle les joueurs sont classés.**

**Exceptions : 2 joueurs A vers B, 1 joueur A vers C / 1 Joueur B vers C.**

Un changement d'équipe durant la saison peut avoir lieu après avoir averti l'association par fax 027 924 88 05 ou par mail [info@wtfv.ch](mailto:info@wtfv.ch) :

1. Uniquement si l'équipe de ligue joue dans une classe équivalente ou supérieure
2. Avant qu'un joueur participe avec son équipe à un match,
3. Si un joueur, en cours de saison, souhaite changer d'équipe, il doit attendre que les matches retour débutent.

Si un local possède plusieurs catégories, les joueurs C et B peuvent jouer dans la catégorie supérieure des équipes du club (joueur C peut jouer en catégorie B ou A, joueur B peut jouer en catégorie A).

Un seul joueur C ou B peut jouer par match de ligue et cela trois fois par saison.

Lorsqu'un joueur joue 4 fois dans une ligue supérieure, celui-ci doit terminer la saison dans l'équipe supérieure annoncée. Le capitaine informe l'AVFT par Fax 027 924 88 05 / [info@wtfv.ch](mailto:info@wtfv.ch).

**Les exceptions de ce règlement doivent être décidées par le comité.**

### Liste des rangs

Si 3 Rounds sont joué (aller-retour-aller), et qu'il y a égalité sur le total des points, c'est le dernier Round gagné qui fait office pour passer au rang avant.